



Je suis **assistant en étude de mandataire ou d'administrateur judiciaires**



Je souhaite évoluer vers un autre métier
assistant de gestion administrative en collectivité territoriale

MÉTIER

L'**assistant de gestion administrative en collectivité territoriale** recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service de la collectivité territoriale dans lequel il travaille. Ses activités sont généralement le suivi et la mise en forme des dossiers administratifs, l'exécution et le suivi des procédures et des décisions administratives, la réalisation de travaux bureautiques et éventuellement l'accueil du public. Ce métier s'exerce sous statut de fonctionnaire territorial.

ACCÈS AU MÉTIER

Le concours est la règle pour intégrer la fonction publique territoriale. Cependant dans la fonction publique territoriale, réussite au concours ne vaut pas emploi. En effet, les lauréats aux concours sont inscrits sur une liste d'aptitude pour une durée d'un an renouvelable. Le lauréat pourra être contacté pour un poste sur toute la France mais il est également conseillé de prospecter auprès des collectivités locales pour décrocher un poste. Ce métier est classé en catégorie C de la catégorie administrative. La catégorie C regroupe les postes d'exécution. Les concours C sont accessibles aux candidats titulaires du brevet, du CAP ou du BEP.

FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

Aucune formation spécifique n'est exigée.

L'éventail des postes accessibles en collectivités ou établissements publics est large, aussi des formations pourront être nécessaires pour progresser ou évoluer professionnellement au sein de la fonction publique territoriale.

PARCOURS DE MOBILITÉ

L'assistant en étude de mandataire ou d'administrateur judiciaires peut évoluer vers le métier d'assistant de gestion administrative en collectivité territoriale car il a des compétences transférables vers ce métier.

Ses compétences en assistance à la gestion de dossiers, en exécution et suivi des procédures et en secrétariat sont des atouts qu'il peut valoriser surtout s'il se positionne sur des postes relevant des métiers des affaires juridiques. Cependant, l'assistant en étude de mandataire ou d'administrateur judiciaires devra adapter ses compétences à son nouvel environnement professionnel.

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier d'assistant en étude de mandataire ou d'administrateur judiciaires dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier d'assistant de gestion administrative en collectivité territoriale.

Activités de l'assistant en étude de mandataire ou d'administrateur judiciaires	Degré de transférabilité vers assistant de gestion administrative en collectivité territoriale
Assistance à la gestion des dossiers de procédures collectives	
Secrétariat administratif	
Assistance au traitement social des dossiers de procédures collectives	

Fort

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Maîtrise des règles et procédures spécifiques des collectivités territoriales et plus particulièrement du service intégré.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'activité se déroule en bureau.

AUTRES APPELLATIONS

- Secrétaire
- Employé administratif
- Agent de gestion administrative

ALLER PLUS LOIN

- www.cnfpt.fr
- infos.emploiipublic.fr
- www.francetravail.fr
- www.emploi-territorial.fr

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.